

MAIRIE
DE

ROUGE PERRIERS



DUPONT DE L'EURE
Maire de 1840 à 1851

Document d'Impact

Concerne :

Retrait d'adhésion de la commune de ROUGE PERRIERS à l'Intercom Bernay Terres de Normandie (**CC IBTN**)

&

Demande d'adhésion de la commune de ROUGE PERRIERS à la Communauté de Communes du Pays du Neubourg (**CC PN**)

Modalités :

Le document d'impact doit être joint à la saisine du conseil municipal des communes et de l'organe délibérant de l'EPCI appelés à rendre un avis ou une décision de l'opération projetée. Il devra être également joint à la saisine de la CDCI et être mis en ligne sur le site internet des EPCI et de chaque Commune membre concernée, lorsque ce dernier existe.

L'objectif est de permettre à chaque commune d'analyser et d'apprécier les conséquences du changement de périmètre envisagé.

L'étude d'impact vient en appui à la délibération de la commune.

Evaluation des éléments selon le décret 2020-1375 du 12 novembre 2020 :

1. Impacts potentiels sur les dépenses de la commune et EPCI concernés

Fonctionnement

➤ Retour de compétences de CC IBTN vers commune de Rouge Perriers

SITS = 2 355 € (2021)

L'entrée de Rouge Perriers au sein de la CC PN, permettrait à cette dernière d'intégrer le transport « scolaire » assurée à ce jour par le SITS à sa compétence « transport », Rouge Perriers étant la seule commune adhérente du SITS, non ressortissante de la CC PN. Dans cette hypothèse d'intégration du SITS à la CC PN, la charge « transport scolaire » sera incluse dans celles assumées par la Communauté de Communes.

SERGEP = 6 702 € (2021)

Le retour de la compétence « PISCINE » au sein du SERGEP, se traduira par une opération « blanche », car la charge, assurée par la CC IBTN, vient en diminution de l'Attribution de Compensation versée par cette dernière.

2. Impacts potentiels sur les recettes de la commune et EPCI concernés

Section de Fonctionnement et Investissement

Dotations

➤ Pertes de recettes pour la commune de Rouge Perriers

→ Attribution de compensation = 7 853 € (2021)

→ FPIC = 9 645 € (2021)

► **Retour de recettes à la commune de Rouge Perriers**

- Total fiscalité professionnelle = 14 554 € (évaluation 2021)
avec retour à taux plein puisque non diminuée de la charge « PISCINE » dans l'Attribution de Compensation versée par la CC IBTN
- FPIC = non déterminé dans le cadre de son intégration à la CC PN ;

Fiscalité – Incidences

► **Pertes de recettes pour l'EPCI CC IBTN**

- TFPB, TFPNB, CFE add. CVAE, fraction TVA, GEMAPI = 68 274 €
 - TEOM = 25 469 €
- Soit 0,36 % de la recette du compte prévisionnel 73 pour l'exercice budgétaire 2021*

► **Gain de recettes pour l'EPCI CC PN**

► **Stratégie fiscale pour la commune de Rouge Perriers**

- TFPB, TFPNB, CFE add. CVAE, fraction TVA = 58 199 €
- TEOM = 35 676 € avec aménagement proposé (*)

► **Pressions fiscales intercommunales comparées pour Rouge Perriers**

Présentation et comparaison

	Selon CC IBTN			Selon CC PN			delta
	Bases	% CC IBTN	Produits €	Bases	% CC PN	Produits €	Produits €
TFPB	194 380	9,22	17 922	194 380	7,09	13 782	-4 140
TFPNB	32 690	24,71	8 078	32 690	14,75	4 822	-3 256
CFE add.	9 110	20,28	1 848	9 110	6,31	575	
TAFNB			0			0	
CVAE interco			2 148			742	
Fraction TVA			38278			38 278	
TEOM	201 333	12,65	25 469	201 333	17,72	35 676	+10 208
Total Produits intercommunaux			93 742			93 874	+ 132

L'avantage en pression fiscale intercommunale TFB et TFPNB obtenu avec CC PN par rapport à CC IBTN est de 7 396 €. Il est absorbé par la perte de 10 208 € en TEOM.

► **Stratégie fiscale pour la Commune de Rouge Perriers**

Le BP 2021 de la Commune de Rouge Perriers a fait apparaître un impôt « ménage » de 52 151 €

En 2022, la simulation de l'intégration de la Commune de Rouge Perriers à la CC PN, sans aménagement, ferait apparaître un besoin supplémentaire d'impôt de **11 602 €** en valeur brute, se décomposant ainsi,

- Retour recettes à la commune ... = 14 554 € comprenant
- CFE communale = 1 273 €
- CVAE communale = 1 406 €
- TH département = 11 875 €

Pertes recettes à la Commune	= 16 853 €	comprenant
Attribution de compensation	= 7 853 €	
FPIC	= 9 000 €	
Retour compétences à la commune	= 9 304 €	comprenant
SITS	= 2 355 €	
SERGEP	= 6 949 €	

Evaluation du déficit= **- 11 602 €**

Avec cette hypothèse d'aucune ressource FPIC, la hausse du montant attendu est de + 22,25 % et, dans ce cas,

- La TFB passerait de 32,39 % à 37,48 %
- La TFNB passerait de 31,80 % à 36,90 %

Pour assurer la transition de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à Communauté de Communes du Pays du Neubourg, il faut se donner les moyens de rendre « **transparent** » cette somme de + 11 602 € pour que le contribuable de Rouge Perriers ne subisse pas une augmentation de la pression fiscale locale dans le cadre de ce transfert.

Les éventuelles solutions :

- déterminer le montant du FPIC alloué à la commune dans le cadre de son intégration à la CCPN ;
- voire, l'aménagement d'un lissage entre les TEOM de IBTN et CCPN (*)

(*) Proposition d'aménagement de la CC PN pour la TEOM : la commune a à augmenter sa fiscalité pour compenser la perte de 9 000 euros de FPIC et la CDC lisse la TEOM sur 5 ans pour compenser la hausse de la fiscalité communale auprès des habitants. La proposition est faite sur un lissage de la TEOM sur 5 ans.

	2022		2023		2024		2025		2026	
	Commune		Commune		Commune		Commune		Commune	
	Perte FPIC	Contrib. Foyer	Perte FPIC	Contrib. Foyer	Perte FPIC	Contrib. Foyer	Perte FPIC	Contrib. Foyer	Perte FPIC	Contrib. Foyer
	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	9 000 €	10 296 €	9 000 €	10 296 €	9 000 €	10 296 €
	2022		2023		2024		2025		2026	
	Foyer		Foyer		Foyer		Foyer		Foyer	
	Gain	Contrib. Foyer	Gain	Contrib. Foyer	Gain	Contrib. Foyer	Gain	Contrib. Foyer	Gain	Contrib. Foyer
Pression fiscale CC PN	7 396 €	4 500 €	7 396 €	4 500 €	7 396 €	10 296 €	7 396 €	10 296 €	7 396 €	10 296 €
Augm. Tx TEOM	0 €	2 520 €	0 €	5 041 €	0 €	7 562 €	0 €	10 082 €	0 €	12 603 €
Total	7 396 €	7 020 €	7 396 €	9 541 €	7 396 €	17 858 €	7 396 €	20 378 €	7 396 €	22 899 €
	Besoin finances	Par Foyer	Besoin finances	Par Foyer	Besoin finances	Par Foyer	Besoin finances	Par Foyer	Besoin finances	Par Foyer
161 Foyers	-376 €	-2 €	2 145 €	13 €	10 462 €	65 €	12 982 €	81 €	15 503 €	96 €

Dans ces simulations est intégrée une hypothèse de contribution communale au FPIC à l'issue du mécanisme de garantie (2 ans).

Un **lissage sur 5 ans** permet de neutraliser la hausse en 2022 et de la rendre anecdotique en 2023, avec une hausse progressive du niveau d'imposition sur 2024, 2025 et 2026.

Pertes recettes à la Commune	= 16 853 €	comprenant
Attribution de compensation	= 7 853 €	
FPIC	= 9 000 €	
Retour compétences à la commune	= 9 304 €	comprenant
SITS	= 2 355 €	
SERGEP	= 6 949 €	

Evaluation du déficit= - 11 602 €

Avec cette hypothèse d'aucune ressource FPIC, la hausse du montant attendu est de + 22,25 % et, dans ce cas,

- La TFB passerait de 32,39 % à 37,48 %
- La TFNB passerait de 31,80 % à 36,90 %

Pour assurer la transition de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à Communauté de Communes du Pays du Neubourg, il faut se donner les moyens de rendre « transparent » cette somme de + 11 602 € pour que le contribuable de Rouge Perriers ne subisse pas une augmentation de la pression fiscale locale dans le cadre de ce transfert.

Les éventuelles solutions :

- déterminer le montant du FPIC alloué à la commune dans le cadre de son intégration à la CCPN ;
- voire, l'aménagement d'un lissage entre les TEOM de IBTN et CCPN (*)

(*) Proposition d'aménagement de la CC PN pour la TEOM : la commune a à augmenter sa fiscalité pour compenser la perte de 9 000 euros de FPIC et la CDC lisse la TEOM sur 5 ans pour compenser la hausse de la fiscalité communale auprès des habitants. La proposition est faite sur un lissage de la TEOM sur 5 ans.

	2022		2023		2024		2025		2026	
	Commune		Commune		Commune		Commune		Commune	
	Perte FPIC	Contrib. Foyer	Perte FPIC	Contrib. Foyer	Perte FPIC	Contrib. Foyer	Perte FPIC	Contrib. Foyer	Perte FPIC	Contrib. Foyer
	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	9 000 €	10 296 €	9 000 €	10 296 €	9 000 €	10 296 €
	2022		2023		2024		2025		2026	
	Foyer		Foyer		Foyer		Foyer		Foyer	
	Gain	Contrib. Foyer	Gain	Contrib. Foyer	Gain	Contrib. Foyer	Gain	Contrib. Foyer	Gain	Contrib. Foyer
Pression fiscale CC PN	7 396 €	4 500 €	7 396 €	4 500 €	7 396 €	10 296 €	7 396 €	10 296 €	7 396 €	10 296 €
Augm. Tx TEOM	0 €	2 520 €	0 €	5 041 €	0 €	7 562 €	0 €	10 082 €	0 €	12 603 €
Total	7 396 €	7 020 €	7 396 €	9 541 €	7 396 €	17 858 €	7 396 €	20 378 €	7 396 €	22 899 €
	Besoin finances	Par Foyer	Besoin finances	Par Foyer	Besoin finances	Par Foyer	Besoin finances	Par Foyer	Besoin finances	Par Foyer
161 Foyers	-376 €	-2 €	2 145 €	13 €	10 462 €	65 €	12 982 €	81 €	15 503 €	96 €

Dans ces simulations est intégrée une hypothèse de contribution communale au FPIC à l'issue du mécanisme de garantie (2 ans).

Un lissage sur 5 ans permet de neutraliser la hausse en 2022 et de la rendre anecdotique en 2023, avec une hausse progressive du niveau d'imposition sur 2024, 2025 et 2026.

- **Rouge Perriers (RP) représente** par rapport à son projet de retrait de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) et à son intégration la Communauté de Communes du Pays du Neubourg (CCPN) :

	RP	IBTN	RP// IBTN	CCPN	RP// CCPN
N x population	367	55 048	0,7%	22 495	1,6%
N x ménages	130	24 649	0,5%	9 143	1,4%
N x Kms de voirie	5	1 500	0,33%	500	1,0%

Pour indication : Point « à date » sur les familles issues de Rouge-Perriers qui fréquentent les structures du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

PETITE ENFANCE

- Relais Parents Assistantes Maternelles
 - Nombre d'assistantes maternelles inscrites : 3 au relais de Beaumont
 - Fréquentation des ateliers : toutes participent aux actions du relais, 2 fréquentent assidûment les ateliers d'éveil
- Multi-Accueil : 1 enfant accueilli
- Micro-crèche de Goupil-Othon et Serquigny : aucune famille issue de Rouge-Perriers
- LAEP Beaumont : aucune famille issue de Rouge-Perriers

ACCUEILS DE LOISIRS

- 5 enfants accueillis sur les structures suivantes :
 - ALSH Beaumont : 3 enfants (2 familles concernées)
 - ALSH Harcourt : 1 enfant
 - Pôle Ados Beaumont : 1 enfant

AIDE A DOMICILE

- 3 personnes de la commune bénéficient du service.

RÉSIDENCE FRPA Serge DESSON

- Aucun résident issu de la commune de Rouge-Perriers.

- Si le projet déclenche des **transferts de personnels ou la mise à disposition** de tout ou partie de services
 - Dans le cadre de son appartenance à la CC IBTN, la commune de Rouge Perriers n'est pas concernée.
- Une **clé de répartition estimative des personnels** entre la commune et EPCI concernés par la demande
 - Dans le cadre de son appartenance à la CC IBTN, la commune de Rouge Perriers n'est pas concernée.
- Le **nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels concernés** ainsi que le cadre d'emplois des agents titulaires
 - Dans le cadre de son appartenance à la CC IBTN, la commune de Rouge Perriers n'est pas concernée.

Pages suivantes

- ❖ Annexe 1 – Pages 6 à 6 - « Présentation succincte de la communauté de communes du Pays du Neubourg (CCPN)
- ❖ Annexe 2 - Pages 6 à 10 - « Comparatif des statuts des communautés de communes Intercom Bernay Terres de Normandie (CC IBTN) et de Pays du Neubourg (CC PN) »
- ❖ Annexe 3 – Pages 10 à 14 - « Services de proximité » de la CC IBTN)

Annexe 1 - « Présentation succincte de la communauté de communes du Pays du Neubourg (CCPN) »

Ce tableau est établi à partir de la production de la **Communauté de Communes du Pays du Neubourg**

Le fonctionnement de la communauté de communes du Pays du Neubourg

Communes membres : 41 communes dont 2 de plus de 1 000 habitants et une ville « centre » de plus de 4 000 habitants

Nombre de conseillers communautaires titulaires : 56

L'exécutif : un président ; 8 vice-présidents ; un bureau comprenant le président, les vice-présidents et d'autres conseillers communautaires titulaires

Les compétences de la communauté de communes du Pays du Neubourg

Elles sont contenues dans un document annexé intitulé : comparatif avec les compétences de la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie

Les équipements de la communauté de communes du Pays du Neubourg

Economie :

- 2 zones d'activités aménagées par la CC PN à Marbeuf et à Crosville La Vieille
- 1 village des artisans voué pour partie à la location et pour l'autre partie à l'acquisition
- 1 boulangerie à Brosville sous la forme d'un bail à construction
- 1 service multi-service à St Aubin d'Ecrosville sous la forme d'un bail à construction

Tourisme :

- 1 office de tourisme au Neubourg

Environnement :

- 2 déchetteries : 1 à Hondouville, 1 à Crosville La Vieille
- 1 point de collecte de déchets verts à Ste Colombe La Commanderie

Jeunesse :

- 5 crèches : Le Neubourg, Iville, Ecquetot, Tournedos Bois Hubert, Hondouville
- 1 relai d'assistantes maternelles au Neubourg, plus itinérance dans les communes membres
- 1 pôle d'animation jeunesse situé à l'office de tourisme et itinérance dans les Communes membres

Sport :

- 1 gymnase au Neubourg

La fiscalité de la communauté de communes du Pays du Neubourg

Régime fiscal : fiscalité additionnelle

- Les taux en 2021 :

« Fiscalité ménage »	TH	TFPB	TFPNB
CCPN	5,62 %	7,09 %	14,75 %
« Fiscalité professionnelle »	CFE	FPZ	
CCPN	5,62 %	7,09 %	
Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)			CCPN
Zone 1 (35 communes initiales)			18,91 %
Zone 2 (Le Neubourg)			22,17 %
Zone 3 (5 communes ayant intégré la CCPN en 2019)			17,72 %

- Redevance de l'assainissement non collectif (ANC) : 25 € HT / an

Annexe 2 - « Comparatif des statuts des communautés de communes Intercom Bernay Terres de Normandie (CC IBTN) et de Pays du Neubourg (CC PN) »

Ce tableau est établi à partir de la production d'éléments fournis par la **Communauté de Communes du Pays du Neubourg** :

- La colonne « **Incidence // RP = 0** » est produite à l'appréciation de Rouge Perriers et signifie que l'incidence de retrait de Rouge Perriers (RP) de la **CC IBTN** et son intégration au sein de la **CC PN**, est sans conséquence relative pour la commune.
- La colonne « **Incidence // RP = +** » est produite à l'appréciation de Rouge Perriers et signifie un nouveau service de la **CC PN** à l'égard de la commune de Rouge Perriers.

Intitulé	CC IBTN	CC PN	Synthèse	Incidence // RP
Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	SCOT	SCOT	Compétences pratiquement identiques La CCPN n'a pas compétence en matière de ZAC	= 0
Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-7 du CGCT	OUI	OUI	Compétences identiques entre CC IBTN et CC PN Différence = garantie ou caution d'emprunts souscrits par des tiers. La CC PN n'est pas compétente sur ce point.	= 0
Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés	OUI	OUI	Compétences identiques entre CC IBTN et CC PN Différence = adhésion à des syndicats de traitement différents avec fonctionnements différents.	= 0
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs	OUI	OUI	CC IBTN et CC PN participent toutes deux à l'élaboration du schéma départemental	= 0
Compétence GEMAPI	OUI	OUI	Compétence exercée à l'identique par CC IBTN et CC PN	= 0
Eau	OUI	OUI	Refus de CC IBTN et CC PN du transfert au 01.01.2020. 2026 ?	= 0
Eaux usées ANC	OUI	OUI	Compétences similaires	= 0
Eaux usées AC	OUI	NON	CC PN 2026 ?	= 0 non concerné
Ruissellement et gestion de l'eau	OUI	OUI	Compétences similaires CC PN non compétente en matière de SAGE	= 0

Intitulé	CC IBTN	CC PN	Synthèse	Incidence // RP
Politique du logement et du cadre de vie - Politique de la ville	OUI	OUI	Compétences similaires entre CC IBTN et CC PN CCPN n'a pas établi de contrat de ville	= 0
Voirie	OUI	OUI	Petites différences sur l'intérêt communautaire	= 0
Numérique	OUI	OUI	La CC PN reprendra le dossier de ROUGE PERRIERS. Les deux CC adhèrent à Eure Normandie Numérique	= 0
Enfance Jeunesse	OUI	OUI	La CC PN n'exerce pas Le périscolaire Les accueils de loisirs Gestion de chantier d'insertion	= 0
Animation de la vie sociale	OUI	NON	La CC PN n'exerce pas cette compétence	= 0
Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)	OUI	NON	La CC PN n'exerce pas cette compétence	= 0
Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs	OUI	OUI	La CC PN gère uniquement les équipements à vocation sportives liés au fonctionnement des collèges et lycées. La CC PN est non compétente en matière de bibliothèque et d'école/conservatoire de musique. La CC PN organise les manifestations d'ordre culturelles et sportives sur l'ensemble de son territoire.	= 0 = 0 = 0 = +
Transport	OUI	OUI	La CC PN n'a pas la compétence transport « scolaire »	= Reprise « transport scolaire » au sein du SITS, à la charge de la commune
Maison de services publics et Maison « France Service »	OUI	NON	La CC PN n'a pas cette compétence	= 0
Chemin de randonnée	OUI	OUI	La CC PN n'a pas défini l'entretien des voies « vertes »	= 0
URBANISME	OUI	OUI	Mêmes prestations des deux CC	= 0

Intitulé	CC IBTN	CC PN	Synthèse	Incidence // RP
Protection et mise en valeur de l'environnement et énergie	OUI	NON	La CC PN agit de manière indirecte (déchets, GEMAPI, ...). La CC PN non compétente en ENR	= 0
Santé	OUI	NON	La CC PN n'a pas établi de CLS et n'accompagne pas la création de maisons de santé pluridisciplinaires dans le cadre de son projet de territoire	= 0
Promotion de l'agriculture	OUI	NON	La CC PN n'a pas cette compétence	= 0
Divers				
Action éducative				
*RASED	OUI	NON		= 0
*PISCINE	OUI	NON		= reprise dans le cadre du SERGEP
*Natation et transport vers piscine	OUI	NON		= reprise dans le cadre du SERGEP
*Communication	OUI	NON		= 0
* Station-service 24h/24	OUI	OUI		= 0
*Fourrière animale	NON	OUI		= 0
*Prêt de matériel « festif »	OUI	OUI		= +
* Instances territoriales	NON	OUI		= 0
*SIG	NON	OUI		= 0
				= +

Annexe 3 - « Services de proximité » de la CC IBTN)

Ce mémoire a été établi par la **Communauté de Communes du Pays du Neubourg**

SERVICES DE PROXIMITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU PROFIT DE SES COMMUNES ET DE LEURS HABITANTS

➤ DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Proximité, disponibilité, maillage, équilibre, conforter la ville-centre et les pôles secondaires sans délaisser les autres communes.

COMMUNICATION

Le service communication est, comme tous les services de la Communauté de Communes, à l'écoute et au service des communes. Les informations sont relayées depuis et vers les communes avec le souci de l'efficacité. Le soutien aux partenaires locaux passe aussi par une aide à la création de supports de communication, comme cela a été le cas pour aider les communes à trouver des assesseurs, ou par la mise en relation avec la presse locale.

Chaque événement partenarial et toute la campagne de communication dédiée sont toujours validés par les élus communautaires et les élus des communes concernées partant du principe que chaque partenaire dont le logo apparaît est en droit de valider ce qui est dit en son nom.

Nombre des communes sont dotées d'une application de communication instantanée à destination des habitants : la CDCPN est très intéressée par cet outil grâce auquel elle a déjà gagné en rapidité et réactivité dans la communication avec ses communes et ses habitants, et devrait en proposer l'extension à l'ensemble des communes.

Enfin, le service communication est incité à aller arpenter le territoire pour couvrir et promouvoir les événements et actions organisés par l'ensemble de nos partenaires locaux dans une logique simple : aider à faire et faire savoir.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les actions portées par le service développement économique le sont toujours à l'échelle du territoire : par exemple, les aides à la numérisation bénéficient aux entreprises, notamment commerciales, de l'ensemble des communes, de même que la CDCPN, a proposé et cofinancé fin 2020 l'action partenariale « fidélité récompensée » à laquelle tous les commerçants de proximité du territoire ont été invités à participer. Pour cette action, les agents de la direction sont allés, comme souvent, à la rencontre de chaque commerce individuellement.

La CDCPN aide les communes qui en font la demande à solliciter les dispositifs leur permettant de maintenir ou accueillir de nouveaux services et activités commerciales: l'équité d'accès aux services de proximité est primordiale dans un territoire dont une partie de la population rencontre des soucis de mobilité.

Concernant l'immobilier et le foncier d'entreprises, la CDCPN a choisi de quitter une logique de centralisation et de zones d'activités pour combiner une démarche de limitation de la consommation foncière, et de maillage du territoire : limiter l'installation en ZAE aux entreprises incompatibles avec l'habitat et nécessitant des équipements, notamment routiers, spécifiques, et lancer en complément un recensement qui doit permettre d'identifier dans chaque commune, en partenariat avec les équipes municipales, les terrains et bâtiments qui pourraient accueillir à plus ou moins brève échéance de l'activité économique. Les communes rurales du Pays du Neubourg ne sont pas considérées comme des dortoirs.

Enfin, en plus des permanences de partenaires à destination des demandeurs d'emploi et entrepreneurs, le service développement économique est dans une logique d'accompagnement individualisé et direct : c'est ainsi par exemple que les dispositifs d'aide financière de crise avec la région ont été mis en œuvre en respectant le principe de proximité cher à la CDCPN: tous les bénéficiaires potentiels ont été contactés individuellement par

téléphone, certains d'entre eux ont même été épaulés pour réaliser les démarches sur internet. La digitalisation doit équitable et ne pas isoler

TOURISME

Grâce à son site internet et sa page Facebook, l'office relaie les animations organisées dans les communes du Pays du Neubourg, par des associations ou les communes elles-mêmes. Autant que possible, dès que l'information lui a été communiquée, les affiches ou flyers des projets de tous les partenaires locaux sont également diffusés à l'office de tourisme. L'office est une vitrine au service des communes et de l'ensemble des partenaires locaux y compris les associations, producteurs locaux et commerçants dont il promeut les actions.

Lorsqu'il met en place des projets de valorisation du territoire (création d'itinéraires de randonnée ou de découverte patrimoniale, organisation de visites ou d'événements, ateliers des commerçants, etc), l'office de tourisme veille toujours à n'oublier aucune commune en prenant en compte les spécificités et les atouts de chacune, de la plus petite à la plus grande. C'est à nouveau l'application des logiques de proximité, de maillage, d'itinérance.

Il assure enfin la promotion de l'ensemble des prestataires touristiques (hébergeurs, restaurateurs, sites patrimoniaux, de sports et de loisirs) sur l'ensemble de ses supports et notamment sur le guide et la carte touristiques ainsi que sur son site internet et ses réseaux sociaux. Les évolutions réglementaires et dispositifs de financement sont communiqués directement aux prestataires par mail et par courrier.

PCAET / Mobilité

- Pour le PCAET :

- les deux communes sont déjà couvertes par le PCAET de l'IBTN, lequel est réalisé par un bureau d'étude. La CDCPN a fait le choix de le faire réaliser en interne, par une ingénieure en temps partagé avec l'INSE. Ce choix résulte du refus farouche des élus de se voir déposséder des choix stratégiques qu'impose ce type d'outil programmatique, du refus d'un document inadapté réalisé à distance par des personnes n'ayant aucune connaissance des spécificités du Pays du Neubourg, et du souhait de faire de cet outil obligatoire un outil pragmatique d'amélioration du cadre de vie de nos habitants et d'attractivité du territoire.
- Le diagnostic de territoire s'est accompagné d'entretiens avec les élus de chaque commune : sur la base d'un questionnaire très complet permettant d'identifier leurs projets dans des domaines variés (cantine, mobilités, patrimoine communal bâti et rénovation énergétique, etc...), et les bonnes pratiques inspirantes déjà mises en place, l'objectif étant de construire ensemble un futur plan d'actions concret et adapté.

- **Sur la mobilité** : le schéma de mobilité durable réalisé par l'IBTN a prévu des aménagements dédiés aux modes doux mais les itinéraires relient majoritairement les communes principales. La CDCPN quant à elle travaille à la réalisation d'itinéraires de mobilités douces qui permettront de relier l'ensemble des communes du territoire : sans ignorer la logique de loisir et de tourisme, ce sont d'abord les usages du quotidien qui sont visés (permettre aux enfants d'aller à l'école à vélo en sécurité, permettre aux habitants d'aller travailler ou accéder aux services des pôles primaire et secondaires sans voiture).

CONTRACTUALISATIONS :

Comme les autres directions, la direction du développement du territoire, et en son sein le service contractualisations, sont au service des élus communautaires et des communes.

Sur le fond, car la communauté de communes a par exemple soutenu et présenté aux financeurs, dans le cadre du contrat de territoire, tous les projets qui lui ont été soumis. En cela, elle a souvent dû défendre auprès des financeurs sa propre vision de ce qu'est un projet stratégique pour un territoire rural refusant la centralisation forcée.

En pratique également : chaque porteur dont le projet n'a pu intégrer le contrat de territoire a été, le cas échéant, accompagné dans ses démarches auprès des autres financeurs.

Il est fréquent que les maires se tournent vers le service contractualisation pour toutes questions concernant les financements possibles, les modalités de dépôt de dossier, les partenaires pouvant être sollicités pour bénéficier

d'une étude ou d'un diagnostic pré-opérationnel, voire pour être accompagnés dans les démarches en ligne ou la rédaction des dossiers.

Les maires, comme nos chefs d'entreprises ou nos habitants, savent qu'en s'adressant à la CDCPN sur n'importe quel sujet, y compris ne relevant ni des compétences de l'interlocuteur contacté, ni de celle de l'interco, ils auront une réponse à leur interrogation.

➤ DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES – RAM

Principe : être au plus près des assistantes maternelles et des familles.
Le RAM est basé au NEUBOURG.

- Ateliers en itinérance pour les assistantes maternelles
 - * Atelier d'éveil et de motricité,
 - * grande diversité dans les thèmes proposés,
 - * possibilités pour les assistantes maternelles de participer à plusieurs ateliers sur 2 semaines,
 - * inscription au semestre (la plupart des RAM le font au mois).

- Permanences :
 - * Au RAM :
 - lundi de 16 h 00 à 19 h 00,
 - mercredi de 9 h 00 à 12 h 30,
 - 1 samedi par mois.
 - * délocalisées sur rendez-vous les vendredis après-midi (Hondouville et Tournedos-Bois-Hubert)

- Formations des assistantes maternelles :
 - * le samedi,
 - * gérées par les animatrices du RAM. Certains RAM laissent le formateur tout seul (trouver le local, accueil....).

- Proposition de sorties pendant les sessions de vacances (hors période COVID).

- Equipe du RAM : 2 éducatrices de jeunes enfants.
- LAEP (Lieu Accueil Enfant Parent)
 - * aucun sur CC CPN, mais des activités en lien avec la parentalité existe et sont portées par le Kiosque d'Ateliers et l'association « Graine de Parents ».
 - * 3 sur CC IBTN (Brionne, Beaumont-le-Roger et la Trinité-de-Réville').

LE POLE ANIMATION JEUNESSE – PAJ

Principe : être au plus près des jeunes et de leurs familles.
Problématique : mobilité. Pas de transport en commun.

- Itinérance :
 - * Le PAJ est accueilli sur une commune différente à chaque session de vacances scolaires (salle des fêtes) sous réserve d'habilitation DDCCS,
 - * Fermé à Noël et la dernière semaine d'août,
 - * Le PAJ propose des actions les mercredis, un vendredi soir par mois et samedis sur différentes communes (actions à l'initiative du PAJ ou de la commune suite à recensement).

- Organisation du ramassage et dépose des jeunes par l'équipe du PAJ :
 - * 2 minibus (1 qui appartient au PAJ + VISIOCOM) + 3 véhicules de services mis à disposition du PAJ pour les sessions de vacances,

- * 1 minibus pour les actions délocalisées des mercredis, vendredis et samedis.
- Gestion de la restauration par les jeunes du PAJ encadrés par l'équipe d'animation avec des actions tout au long des sessions sur la nutrition,
- Mini camps sur la session d'été,
- Colo apprenante depuis 2020 pour les jeunes du territoire,
- Participation à des actions de prévention avec les collèves,
- Intégration du dispositif CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) à partir de septembre 2021,
- Tarif : 12 € par jeune par an de date à date (tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants) + supplément pour les sorties + repas : 2.50 €
- Pôle initiative jeune (PIJ) :
 - * aucun sur la CC PN,
 - * 1 sur CCC IBTN, situé à BERNAY.

STRUCTURE MULTI ACCUEIL (Crèches)

Principe : être au plus près des familles

- SMA réparties sur l'ensemble du territoire :
 - * CC PN : 95 places réparties sur 5 sites avec des accueils réguliers, variables, occasionnels et accueil d'urgence (environ 210 familles accueillies par an). Possibilité d'accueillir les enfants en situation de handicap sur chaque site.
 - proximité du site du Neubourg avec 25 places avec une ouverture de 6 h 30 à 19 h
 - * CC IBTN : 41 places sur Bernay Terre de Normandie sur 3 sites (Beaumont-le-Roger : 20 places – Goupillières : 10 places – Serquigny : 11 places dont une réservée au handicap ou urgence).
- Projet basé sur l'autonomie de l'enfant, individualisation des soins, respect des rythmes de l'enfant (repas, activité ou encore repos) cf. méthode Pikler-Loczy).
- Mise en place de passerelles avec écoles maternelles du territoire,
- Conventonnement avec la CAF au travers de la Convention Territoriale Globale,
- Tarifs (arrêtés par la CAF).

SAAD (Service Aide à Domicile)

- Tarif bénéficiaire APA/PCH CC PN : 18.15 €
- Tarif bénéficiaire APA/PCH CC IBTN : 18.72 €
- Tarif bénéficiaire (sans aucune prise en charge par organisme extérieur) CC PN : 18.20 €
- Tarif bénéficiaire (sans aucune prise en charge par organisme extérieur) CC IBTN : 20.55 €
- Tarif bénéficiaire (dimanche et jour férié sans aucune prise en charge par organisme extérieur) CC PN : 23 €
- Tarif bénéficiaire (dimanche et jour férié sans aucune prise en charge par organisme extérieur) CC IBTN : 22.65 €

➤ DIRECTION AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE

Dans le cadre de l'intégration de la commune de Rouge Perriers, les éléments de comparaison sont les suivants :

SERVICE OM

Services	CCPN	IBTN
Fourniture bac OMR	gratuit	gratuit
Fourniture bac CS	gratuit	Non fourni
Remplacement bac cassé / volé	gratuit	Tarification (30 € – 120 €)
Collecte OMR	C1 porte à porte	C1 porte à porte
Collecte CS (hors papier)	C1 porte à porte	C0,5 porte à porte
Collecte CS papiers	C1 porte à porte	PAV
Collecte verre	PAV	PAV
Compostage	Vente composteur 400L à 20€	Vente composteur 400L à 20€
Déchèteries	Accès avec une carte Gratuité pour les services communaux et associations	Accès avec une carte Facturation aux services communaux et associations

Le principal avantage au service OM est la collecte simplifiée des recyclables : tous les emballages, comprenant les papiers et cartonnets sont collectés en porte-à-porte avec une fréquence de 1 fois / semaine.

La fourniture des bacs OMR et CS ainsi que leur remplacement en cas de vol ou casse sont prises en charge de la CCPN. La maintenance et la réparation de bacs sont gérées en régie par la CCPN.

ASSAINISSEMENT/SPANC

	Communauté de communes du Pays du Neubourg	Intercom Bernay Terres de Normandie
Redevance annuelle (en HT)	25 euros	32 euros
Vente (en HT)	150 euros	180 euros
Contrôle de conception (en HT)	75 euros	100 euros
Taxe GEMAPI (en euros par habitant)	0 euro	8 euros (2018)

SERVICE URBANISME

Pas de différence entre les deux EPCI.

SERVICE VOIRIE

Assurance de travaux chaque année selon le zonage défini par la CCPN : Marquage/Signalisation, PATA, Reprofilage, reprise de revêtements par un prestataire extérieur (COLAS).